

DEJEPS Natation Course

FICHE FORMATION

Objectifs

La rénovation de la filière professionnelle a amené la disparition des formations et des certifications au BEES1 (niveau 4) et au BEES2 (niveau 2). Ces 2 diplômes sont remplacés par 3 nouveaux : le BPJEPS AAN, le DEJEPS perfectionnement sportif avec mention et le DESJEPS « performance sportive ». Le cœur de métier du BEESAN est partagé entre deux diplômes : le BPJEPS AAN (aucune prérogative d'entraînement), et le DEJEPS pour les entraîneurs.

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", acquiert les compétences suivantes :

- ✓ enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- ✓ initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif ;
- ✓ concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- ✓ conduire des actions de formation.

Cette qualification le rend autonome dans le champ de l'entraînement.

Regroupements	Dates	Lieu	Horaires	Hébergement
Tests d'Exigences Préalables	05 Octobre 2018	Chartres de Bretagne	7h00 – 14h00	
Positionnement	11&12 Octobre 2018	Chartres de Bretagne	9h00 – 17h00	
UC 1 & 2		Dinard, Chartres de	9h00 – 17h00	A la discrédition des stagiaires
UC 3	Du 16 Octobre 2018 au 14 Juin 2019	Bretagne + immersion en structure (Brest, RCF...)	9h00 – 17h00	
UC 4			9h00 – 17h00	

Contenus de la formation

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline en sécurité

Durée de la formation

Formation en Centre	703 Heures
Formation en structure	674 Heures
Positionnement	28 Heures
Tests d'Exigences préalables	7 Heures
Certifications	56 Heures

Pré requis

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre licencié FFN
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Exigences préalables à l'entrée en formation

(Sont dispensées les titulaires du PSE1 ayant soit le BF3 natation course au moins ou le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années ou les MF1 de la FFESSM)

Epreuve ou test ou expérience	Attestation de réussite	Dispense
PSE1	PSE1 (A jour de la formation continue)	
Test de sécurité	Attestation de réussite du DTN	- BNSSA - BPJEPS AA et AAN - BEESAN
Niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pass'compétition (natation course – DTN FFN) • Pass'compétition (Nage avec palmes – DTN FFESSM) • Pass'compétition (natation handisport – DTN FFH) 	Sportif de haut niveau
400 m 4 nages	Attestation de réussite du DTN	Sportif de haut niveau
Performance en Natation course ou en nage avec palmes (selon grille : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN	Sportif de haut niveau
Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	- Sportif de haut niveau - BPJEPS AAN + 200 heures d'expérience - BEESAN et BEES 1er degré natation sportive - BF2 + 200 heures d'expérience

Modalités de certification

Epreuves physiques, dossier et soutenance, entraînement et soutenance

Responsable de la formation	Mathieu GUERIN
Date limite d'inscription	5 Septembre 2019
Dossier à renvoyer	Cf Adresse ci-dessous ou en ligne

Ligue de Bretagne Natation

E.R.F.A.N. de BRETAGNE

9 Rue Leo LAGRANGE

35131 Chartres de Bretagne

Tel : 02.99.67.03.58 Port : 06.71.19.24.58

Site internet : <http://bretagne.ffnatation.fr>

Email : erfanbretagne@gmail.com